

Les « Appels à tous » sont une compilation de réponses à une problématique particulière et reflètent l'opinion de représentants d'entreprises membres. Leur contenu n'engage daucune façon la responsabilité de PRÉVIBOIS et ne remplace pas l'obligation de consulter les exigences légales applicables ou les directives des fabricants d'équipements.

Problématique

Une entreprise oeuvrant dans les travaux d'aménagement forestier aimerait savoir quelle procédure les entreprises du milieu appliquent pour **assurer la surveillance des gardiens de campement forestier qui sont seuls et isolés la fin de semaine ou lors des congés**.

Pour leur part, cette entreprise mentionne que le gardien doit appeler une centrale d'urgence, matin et soir, à des heures précises.

QUESTION 1

Quelle procédure utilisez-vous pour assurer la surveillance des gardiens de campement forestier seuls ou isolés la fin de semaine ou lors des congés?

Réponses

- Entreprise A** Le gardien appelle régulièrement sa conjointe à des heures précises, si la conjointe n'a pas d'appel, elle communique avec un représentant de l'entreprise. Le SPOT pourrait faire la job également.
- Entreprise B** Utilisation du SPOT, Radio FM et Téléphone Satellite pour communication en semaine lorsque gardien pas seul au camp. Les fins de semaine, il se rapporte à la chaufferie de l'usine (toujours en fonction) matin, midi, soir et au couché. Sinon PMU enclenché.
- Entreprise C** Appel à une centrale d'urgence matin et soir. En cas d'absence d'appel, la centrale contacte les responsables préalablement établis.